



En attendant le monde d'après...

PROTOCOLE COVID EN EPS



Thierry Alberti

...le corps d'inspection recommande le « jonglage avec des chaussettes » !!!

BUDGETS 2021

**MOUVEMENT INTER
ACADEMIQUE 2021**

**UN MORATOIRE (DE FAIT)
INEVITABLE...**

Disparition des instances paritaires de mutation et de promotions

Après le ballon d'essai du mouvement 2020, c'est bien l'ensemble des opérations de mutations et de promotion qui seront privés d'un contrôle paritaire. Pour ce mouvement 2021, les barèmes seront établis corrigés et validés par les seuls services Rectoraux.

Chaque année, rien que pour l'académie de Versailles, ce n'était pas moins de 110 corrections qui étaient apportées à l'issue du groupe de travail sur les vœux et barèmes du mois de janvier et presque autant en mai pour le mouvement intra. Cette année encore, ce seront donc des dizaines d'erreurs qui ne seront pas corrigées, lésant, de fait, des collègues demandeurs de mutation.

De la même façon lors des FPM nationale et Académique, c'était, chaque année, des mutations supplémentaires ou améliorées qui étaient proposées et arrachées par le SNEP-FSU, seul syndicat ayant des élus dans ces instances. Nous pouvions témoigner de la justesse d'un mouvement répondant aux règles en vigueur, tout en revendiquant un mouvement plus juste. Nous pouvions aussi dénoncer les passe-droits (ultra minoritaires).

Le gouvernement laisse croire que les demandeurs pourront contester en cas d'erreur. Ce sera impossible puisque seule l'administration aura une vision de l'ensemble des dossiers et aura du mal à corriger ses propres erreurs. Nous avons malheureusement eu l'exemple d'erreurs non corrigées, y compris pour des collègues ayant les priorités les plus élevées.

Pour les opérations de promotions, qui fera des propositions allant dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre, quand les Recteurs et Rectrice de Versailles ont supprimé plus de 130 possibilités d'accès à la Classe Exceptionnelle. Qui fera des propositions pour les collègues souvent pénalisés dans ces opérations, comme les femmes, TZR... ? Quand on se souvient de certaines propositions faites avant ou pendant les CAPA par l'administration, on peut douter de promotions allant dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre et qui ne léseraient pas certaines catégories de collègues. Nous continuerons à revendiquer le retour à un examen paritaire des opérations de mouvement et de promotions. En attendant ne restez pas seuls face aux décisions de l'administration !

Bruno

CONGRES

En raison du contexte sanitaire, le congrès national du SNEP-FSU prévu en mars 2021 a été reporté à la fin de l'année civile 2021. Par conséquent, les congrès départementaux et le congrès académique du SNEP-FSU Versailles se dérouleront entre mars et juin 2021.

Le congrès est un moment de rencontre privilégié pour la profession où chacune et chacun peuvent exprimer leur point de vue, en débattre, le confronter à d'autres pour faire évoluer les représentations, la vision de tous et les positions à défendre. La parole y est libre, sans prêt à penser et c'est par le dialogue que se construisent les synthèses qui aboutiront à l'élaboration des mandats du SNEP-FSU.



SEMAINE DE L'EPS

Le SNEP-FSU est reparti en campagne pour promouvoir l'EPS et le sport scolaire. Pendant une semaine, nous avons fait entendre notre voix pour défendre notre discipline au regard d'une politique trop longtemps confinée.

Dans le cadre de cette semaine de l'EPS, la section académique du SNEP-FSU

Versailles a proposé de réunir les professeurs, parents d'élèves et la presse afin de communiquer et d'échanger en visioconférence autour de 4 thèmes :

- Réforme du Bac en EPS en lycée/LP (nouveaux référentiels, enseignement optionnel, EPS de spécialité).
- L'EPS et le monde sportif associatif : 2S2C, les questions budgétaires du sport à l'école, les protocoles sanitaires (sport amateur / EPS).

- Le sport scolaire : Actualités et enjeux, débats avec la profession et les invités
- Quels équipements et installations sportives pour l'EPS, le sport scolaire et les pratiques associatives et fédérales ?

Une plaquette faisant état des 10 propositions du SNEP-FSU a également été envoyée à toute la profession et aux élus dans chaque académie.

Marc



En attendant le monde d'après...

Lorsqu'avec un recul suffisant, nous serons en mesure d'analyser la période singulière que nous venons de vivre en cette année 2020, il nous faudra, dans le cadre scolaire qui nous anime, tirer tous les enseignements de ces dix mois d'école inédite.

D'ores et déjà, nous avons pu observer combien les inégalités face à l'école, se sont encore malheureusement accentuées lorsque l'école se poursuivait à distance, hors de ses murs. Et combien dans ces conditions, l'EPS est compliquée voire impossible à enseigner lorsque ses cours sont dépourvus des interactions habituelles entre les élèves et du guidage des enseignants, conditions essentielles à des apprentissages de qualité.

Nous avons également pu nous rendre compte combien les services publics en temps de troubles sanitaires, devenaient des « airbags providentiels » pour amortir et contenir les effets destructeurs de cette crise. Placées durant cette pandémie, il faut bien le reconnaître, sous des projecteurs gouvernementaux plus conciliants à leurs égards, nos fonctions publiques ont non seulement tenu le choc mais également mis en lumière leur caractère indispensable et vital à notre État de droit démocratique. Mais cette lumière a également éclairé les zones d'ombres des conséquences néfastes de ces politiques de restrictions budgétaires que le secteur public a eu à subir durant les dernières décennies. Réductions

drastiques en matière de financements et de recrutements, que sans relâche ni concession, nous dénonçons.

Depuis mars, toujours au plus près des pré-occupations des collègues, le SNEP-FSU Versailles n'a cessé d'aider des équipes EPS livrées à des directives institutionnelles manquant cruellement de clarté et de précisions. En répondant aux nombreuses sollicita-

tions reçues et en organisant des visio-conférences pour mieux comprendre et s'adapter à la valse des protocoles sanitaires, en communiquant régulièrement via notre site, sur l'actualité éducative mouvementée, en exprimant à la rectrice et à notre corps d'inspection toutes les inquiétudes de la profession et en leur exposant nos propositions, c'est un SNEP-FSU combatif et offensif qui n'a jamais, durant cette année si particulière, quitté la scène scolaire militante. Preuve encore de son indéfectible dévouement à la défense et la promotion de notre discipline, la semaine de l'EPS que nous venons de vivre avec ses quatre conférences animées par nos quatre sections départementales sur différents thèmes au mot d'ordre central identique : Une jeunesse plus sportive, c'est possible !

Vous trouverez dans notre dernier numéro de l'année 2020, les informations et les renseignements nécessaires à la bonne connaissance de l'actualité concernant notre activité syndicale dans l'académie. Ensemble militons pour préserver notre joie d'enseigner garante de la joie d'apprendre de nos élèves, inhérente à ces conditions nécessaires et indispensables que Benoit Hubert, secrétaire général du SNEP-FSU définit ainsi : « Enseigner des contenus qui font sens pour tous, mieux reconnaître institutionnellement les apports de ces enseignements dans le cursus des élèves, avoir des conditions matérielles améliorées, avoir des effectifs élèves qui permettent un travail approfondi, reconnaître les enseignants en les payant mieux, mais aussi en reconnaissant leur professionnalité ». Tout un programme que le SNEP-FSU continuera de viser et défendre en 2021 !

En vous souhaitant d'excellentes vacances de fin d'année et en espérant vous retrouver en forme et à nos côtés en 2021 car une profession déterminée et rassemblée autour de « son outil SNEP » pour agir collectivement, oui ça change tout et ça change aussi, le « nous »...

Eric



« La solidarité des hommes se fonde sur le mouvement de révolte et celui-ci, à son tour, ne trouve de justification que dans cette complicité (...). Je me révolte donc nous sommes. »

« L'Homme révolté », Albert Camus

SOMMAIRE

Brèves.....	p 2
Edito.....	p 3
Actualité.....	p 4
Stagiaires	p 5
Sport scolaire.....	p 6
Budgets 2021 des collèges et lycées et installations sportives.....	p 7-8
Mutations inter.....	p 9
Audience Rectrice	p 10
Un moratoire inévitable.....	p 11
Fiche de syndicalisation.....	p 12

Nous sommes partis en vacances le 16 octobre... il y a une éternité en somme ! (Chronologie presque incomplète d'un mois fou !)

A l'époque, nous programmions nos APSA sous le règne de « *les textes réglementaires en vigueur, [...], prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas* »... Le « sauf » a disparu et nous étions nombreux à avoir vu dans cette opportunité laissée par le législateur l'occasion de conserver un peu de l'essence de notre discipline, un peu de logique interne des APSA à l'œuvre !

Bien sûr de nombreuses équipes avaient déjà remanié intégralement la programmation en excluant contacts physiques directs et sports collectifs.

Entre temps également, notre collègue Samuel Paty a été lâchement assassiné, plongeant le pays dans l'effroi et provoquant le relèvement du plan vigipirate à son niveau le plus élevé « urgence attentat ».

La réaction de notre ministère a été comme toujours d'une anticipation confondante, ainsi le protocole renforcé et les repères pour l'EPS sont parus le 31 octobre, veille de rentrée scolaire !

Contrairement aux annonces du ministre Blanquer après l'assassinat de S. Paty, le temps de concertation nous a été supprimé et nous avons été contraints de reprendre nos élèves le lundi matin à 8h avec un protocole renforcé dans un contexte de confinement lié à la seconde vague et encore heurtés par cette macabre sortie des classes du 16 octobre 2020.

Où a-t-on déjà vu cela ?

Nous estimons qu'une journée banalisée eut été un strict minimum pour permettre aux équipes de préparer convenablement un hommage digne, pédagogiquement adapté et un accueil des élèves en phase avec le renforcement des mesures sanitaires !

Le lundi 2 novembre, les enseignants du Val d'Oise se voyaient interdit de toute sortie des établissements par la DASEN pour des raisons sécuritaires sur « ordre de la préfecture » (lire page 8).

Durant cette semaine, le SNEP-FSU Versailles rencontrait la Rectrice pour lui faire état d'une cacophonie absolue et inédite sur le plan de l'enseignement de l'EPS : entre demi-groupe et classe entière, installations ouvertes et fermées, parfois uniquement pour l'AS, voire même, par endroit, la mise en place d'un enseignement distanciel !

Je retiens personnellement une phrase de cette audience : « *les demi-groupes sont une dimension locale qui tend à se développer dans de plus en plus d'établissements* ».

Ainsi, non content d'être en retard sur tout et de vouloir que l'école se tienne coûte que coûte au risque de jouer contre la société en participant à la propagation du virus et en exposant des personnels à risque, le ministère a été pris en flagrant délit de chiffres mensongers par CheckNews (organe de vérification du journal Libération). L'enquête accablante compare académie par académie les chiffres affichés d'une part par le ministère et d'autres part ceux obtenus par les ARS. À chaque fois, les chiffres sont 7 à 12 fois moins élevés lorsqu'ils émanent d'un rectorat ! Cherchez l'erreur !

Le Vendredi 6 novembre le SNEP 95 a lui aussi fait un travail de vérification et découvert que la DSDEN avait diffusé une fausse information s'agissant de l'interdiction de sortie (toujours en page 8).

Le 19 novembre 2020, alors que nous nous débattions depuis deux semaines dans ces conditions pour enseigner à nos élèves une EPS la moins dénaturée possible, les IA-IPR de l'académie de Versailles sont sortis

de leur mutisme pour formuler à la profession des recommandations qu'ils ont eu le courage de dater de... « Novembre 2020 », excusez du peu ! Ce courrier adressé aux établissements souligne que « *faire respecter les règles sanitaires [...] est sollicitant* », amusant quand, dans le même temps, sont adressés aux équipes, des rappels pour leur demander de bien vouloir compléter le iPackEPS... Pour adresser la troisième programmation de l'année ? Conscient de notre charge de travail, il semble même que les IA-IPR soient intervenus dans certains établissements pour y faire cesser des organisations en demi-groupes.

La société est confinée mais l'EPS doit fonctionner à plein régime et tant pis si l'EPS doit pour cela ressembler à un cours de jonglage avec ses propres chaussettes !

Enfin, nous savons à présent grâce au travail de Médiapart et de Libération que Blanquer n'a rien contre les syndicalistes en général, il sait même, à bien des égards, se montrer très attentionné avec ceux de lycéens qui savent vanter les mérites de ses réformes.

Il n'appartient qu'à vous de choisir d'adhérer au bon syndicat ! Le SNEP-FSU, lui, n'est pas près de se faire dicter par SMS le contenu de ses publications par la rue de Grenelle !

Christopher

GRENELLE DE L'ÉDUCATION



Changement de trimestre !

Le point sur une période chargée

Le premier trimestre vient de se terminer, et avec les conseils de classe, un bilan d'étape significatif pour les élèves a été effectué. C'est également le moment pour les professeurs d'EPS stagiaires de faire un bilan des premiers mois dans le métier : un exercice pas toujours facile, tant les attentes sont nombreuses, les enjeux importants, qui plus est dans un contexte inédit pour entrer dans le métier.

Se pencher sur les difficultés

En plus des incertitudes et des adaptations constantes au contexte sanitaire (et aux errements de nos décideurs) ainsi qu'au contexte sécuritaire, qui ont certainement pesé lourd dans l'entrée en fonction des collègues, c'est à cette période que peuvent émerger des problèmes moins exceptionnels dans les établissements. Si des difficultés s'installent avec les différents référents, la solution ne passe jamais par l'isolement. Les militant·es du SNEP-FSU font partie des personnes à contacter rapidement pour trouver une écoute attentive et une aide pratique.

La titularisation à l'horizon

C'est aussi le moment, si ce n'est pas déjà fait, de demander les rapports de visite qui permettront de faire le point sur la qualité des pratiques professionnelles, de cerner au mieux les attendus en termes de préparation de séance, de progresser dans son enseignement et de mettre à jour d'éventuels problèmes persistants : autant d'éléments qui prennent une place importante dans les chances de titularisation.

Pour rappel, la titularisation est prononcée par un jury en fonction :

- de l'avis du corps d'inspection (en fonction de l'avis du tuteur)
- de l'avis du chef d'établissement
- de l'avis du directeur de l'INSPÉ (via les tuteurs universitaires)

Si l'un de ces avis est défavorable, un entretien devient obligatoire avec le jury, qui se prononcera sur une titularisation, un renouvellement ou un licenciement (Note de service 2015-055 du 17 mars 2015 parue au BO n°13 du 26 mars 2015).

Le mouvement est lancé

La fin du premier trimestre correspond également à la saisie des vœux pour le mouvement inter-académique. Les collègues stagiaires

doivent donc souvent jongler entre un quotidien chargé d'enjeux et la compréhension des mécanismes complexes des mutations, qui impactent souvent de manière décisive leur avenir professionnel et personnel. Les réunions d'information du SNEP-FSU (animées par Bruno) dédiées aux stagiaires, organisées à distance cette année, ont sans doute permis d'appréhender dans les meilleures conditions cette étape importante. Les stagiaires ont semblé t il apprécié, et ont dit que cela leur avait permis de clarifier ce qu'ils avaient entendu lors de la réunion institutionnelle. Organisées dans le cadre de la formation, avec l'appui des responsables des trois pôles de l'INSPÉ, ces temps d'information seront normalement suivis au mois de mars par de nouvelles réunions pour la phase intra-académique.

Compter sur le SNEP-FSU Versailles

Toujours concernant les mutations : des réponses aux situations particulières ainsi que des entretiens individualisés sont assurées par les militant·es du SNEP-FSU pour les stagiaires qui en ont fait la demande, évidemment en priorité pour les collègues syndiqué·es.

Au cours du premier trimestre, les collègues ont aussi pu compter sur les interventions du SNEP-FSU (animées par Jean) dans les trois pôles de l'INSPÉ, portant sur les questions de sécurité et de responsabilité en situation professionnelle, et intégrées dans le cursus de formation avec l'appui des responsables pédagogiques de l'INSPÉ.

Des temps d'échange plus généraux entre les stagiaires et les militants SNEP-FSU des différents départements ont également pu se tenir, là aussi pour les trois pôles de l'INSPÉ. Comme annoncé, ces entretiens sont amenées à se répéter afin de rester au plus proche des préoccupations des collègues.

Penser à adhérer

Notre discipline s'est toujours imposée par un rapport de forces. Se syndiquer, c'est agir durablement pour sa carrière, garantir ses droits et permettre à la discipline de tenir toute sa place au sein de l'Éducation Nationale. 100% de l'activité syndicale dépend des cotisations. Alors même dans cette année de stage si complexe, et surtout dans cette période trouble pour l'EPS : penser à adhérer si ce n'est déjà fait.

Axel



La grande inconnue !...

Quasi aucune rencontre ou compétition UNSS depuis mars dernier dans l'académie de Versailles. En cause, un accès difficile aux installations sportives dans beaucoup de communes en fin d'année scolaire, et, depuis septembre, l'interdiction de la Rectrice alors même que des compétitions pouvaient se dérouler dans d'autres territoires en France pourtant également classés en rouge. Cette décision incompréhensible a nécessairement impacté la mise en route des AS puisque la rencontre sportive est bien le cœur du sport scolaire et la motivation première de la plupart des élèves.

L'aggravation de la crise sanitaire à la reprise des vacances de novembre a eu pour conséquence l'annulation de tous les championnats de France et l'arrêt de toutes les compétitions jusqu'au 1er décembre. Le protocole sanitaire renforcé a également entraîné la fermeture de toutes les installations sportives pour les associations et clubs sportifs sauf pour les scolaires.

Mais une interprétation erronée du décret par certaines collectivités territoriales met encore plus en difficulté les AS scolaires quand elles sont assimilées aux autres associations sportives et qu'on leur retire les accès aux installations municipales. Les chefs d'établissement / président d'AS doivent peser pour faire lever ces prises de position en contradiction avec le décret. Les corps d'inspection doivent également être un appui pour les équipes EPS.

Tous les élèves doivent pouvoir pratiquer une activité sportive dans ce contexte particulier, pour des raisons physiques, sociales, éducatives et psychologiques. Et les cotisations peu élevées, permettent aux élèves de pratiquer des activités qu'ils ne pourraient pas faire autrement.

Sur la question épineuse du brassage des élèves, les repères pour la reprise de l'EPS du 2 novembre 2020, autorisent le brassage d'élèves de classes différentes mais strictement du même niveau d'enseignement. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes quand on a un faible effectif sur un niveau. Néanmoins, la dernière note des IA-IPR de l'académie de Versailles (parue mi novembre) précisent que « *si les espaces d'évolution de pratique sont d'une superficie suffisante pour réserver et circonscrire au sein de la structure des espaces parfaitement délimités à chaque niveau de classe, dans ce cas, il vous est possible d'accueillir des élèves issus de classes et de niveaux différents mais sans jamais les mélanger* ».

Ces textes permettent de multiples lectures et ce sera bien à chaque équipe EPS d'adapter le fonctionnement de son AS au regard des protocoles sanitaires de leur établissement et en cohérence avec leur communauté éducative. L'enjeu reste de bien garder un contact avec les élèves et de leur permettre de continuer à pratiquer des activités physiques et artistiques ensemble et en toute sécurité.



Sur le plan financier, l'assemblée générale de l'UNSS réunie en session extraordinaire le 5 novembre dernier a décidé d'une aide exceptionnelle aux AS sous la forme d'une remise sur le contrat licence répartie sur l'année scolaire 2020-2021. L'aide sera répartie en deux temps :

- Un premier tiers de la somme sera déduite du 1^{er} prélèvement du contrat licence (décembre 2020)
- Les deux tiers suivants seront déduits du 3^{ème} prélèvement du contrat licence (février 2021) sous réserve de la soutenabilité financière de l'UNSS en 2021.

Le SNEP-FSU et les élus des AS ont demandé lors de l'AG UNSS à ce que l'aide aux AS soit doublée et soit déduite en totalité du 1^{er} prélèvement car il considère que la structure UNSS peut le supporter. Malheureusement cette demande n'a pas été suivie par les autres membres de l'AG.

Conscient que beaucoup de trésoreries d'AS (et en particulier celles de lycées) sont dans le rouge et ne pourront pas s'acquitter du contrat licence au regard de la chute du nombre de licenciés, le SNEP-FSU continue à demander que les AS puissent bénéficier du « contrat accompagné » (prise de licences individuelles) au moins pour l'année 2020-2021. Nos cadres UNSS départementaux et régionaux sont présents et peuvent aider les AS en difficulté à trouver des solutions (échelonnements des paiements, aide au montage des dossiers de subventions ou de fonds de solidarité).

Nous espérons vivement que l'amélioration de la situation sanitaire permette une reprise plus facile des AS et surtout des rencontres dès que possible. Nous avons confiance en l'intelligence collective des animateurs d'AS et de leurs cadres UNSS pour permettre cette reprise dans le respect de la sécurité de tous.

Marc et Mélanie

Budget prévisionnel 2021 des collèges des Hauts de Seine : pas de crédits pédagogiques EPS et manque de transparence !

Le Conseil Départemental (CD) a présenté les budgets 2021 des collèges lors du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) le 12 octobre 2020.

Le SNEP-FSU a transmis toutes les informations à tous les collègues de collège pour qu'ils puissent en étudier les prévisions et les corrélés avec leurs besoins lors des CA budget qui doivent se tenir 30 jours après la notification des dotations.

Les budgets sont construits à partir de taux / élève, 30,2 € pour les crédits pédagogiques et 25,71 € pour les charges générales. Ces taux sont bonifiés en fonction du pourcentage de CSP défavorisées. Jusqu'à 38,02 € pour les crédits pédagogiques, 42,21 € pour les SEGPA et 3^{èmes} Découverte Professionnelle. Des forfaits spécifiques sont attribués pour les classes relais, les classes ULIS, les UPE2A. Le CD 92 considère que le budget des collèges est prévu pour financer toutes les dépenses et ne fait donc pas l'analyse des besoins locaux.

Les crédits pédagogiques étant globalisés, le SNEP-FSU dénonce le refus de tenir compte des spécificités de l'EPS. Il demande des crédits pédagogiques EPS, des crédits de location d'installations sportives (IS) y compris pour les piscines ainsi que des crédits de

transport pour se rendre sur les équipements sportifs.

Les crédits de location des gymnases ne figurent pas dans les documents mais s'élèvent, normalement, à 20 € / heure. Le CD annonce qu'il répond au besoin de natation et de transport au cas par cas, selon les fonds de roulement de l'établissement. Le CD refuse, là encore, de communiquer des critères précis.



Le SNEP-FSU a appelé les collègues, dont les crédits de location d'IS et/ou pédagogiques auraient baissé et/ou seraient insuffisants à voter contre le budget, à faire la demande des crédits nécessaires en CA et à interpeller le représentant du Département lors du CA. Ces demandes remonteront ainsi au CD 92. Il en va du bon fonctionnement pédagogique de nos établissements, alors même que la crise de la Covid 19 ne fait qu'exacerber les besoins.

Jocelyn et Patrick

Installations sportives pour les collèges des Hauts de Seine

Un groupe de travail (GT) constructif, certaines propositions du SNEP-FSU prises en compte

Lors de la 1^{ère} séance de travail du 31 mars 2020 (en visioconférence) le Conseil Départemental a présenté son programme cadre de base dans lequel les salles intramuros pour l'EPS sont respectivement un gymnase B (30 m x 20 m) et une salle de 150 m². Lorsque les communes participent au financement, le gymnase B est remplacé par une grande salle de 44 m x 22 m. Les représentants du SNEP-FSU (Jocelyn Beurier et Patrick Mathieu) ont exposé la conception des équipements sportifs basée sur les exigences fonctionnelles et présenté les propositions développées dans les référentiels « SNEP ». Particulièrement, les grandes salles, le standard optimisé (23,50 m x 44 m), le type E 48,20 m x 26,30 m avec des

tracés (terrains en travers) et des aménagements garantissant la multi-activité et la multifonctionnalité (réservations pour les poteaux, matériel réglable), les salles spécialisées et semi-spécialisée (de 300 à 400 m²) ainsi que les espaces complémentaires (rangements pour le matériel, vestiaires, sanitaires, bureau des professeurs...). Des aspects techniques tout aussi importants (éclairage, traitement de l'air, chauffage) ont aussi été étudiés.

La 2^{ème} réunion s'est tenue le 15 octobre 2020 en visioconférence en présence des responsables du département, du SNEP-FSU 92 et de deux IA-IPR (Me Tonnelier et M. Goreau).

Le SNEP-FSU a insisté sur la nécessité de partir de l'analyse des besoins pour établir un programme de construction. Cela doit se traduire pour les élèves par un accès à un grand gymnase, à des salles semi-spécialisées aux dimensions permettant la mise en activité du maximum d'élèves simultanément. Les échanges ont porté sur l'aménagement

des surfaces (tracés, réservation pour les poteaux), la modularité (transformation de l'espace), les dimensions, les aménagements matériels. La convergence des points de vue des IA-IPR et du SNEP-FSU sur les aspects relatifs à la sécurité (qualité des sols, espaces de pratique et de dégagement suffisants), les espaces complémentaires (rangement, vestiaires et sanitaires, locaux des professeurs), les contraintes sanitaires, l'agencement des différents locaux (surveillance et accès aux salles) et les arguments développés ont conduit l'architecte du CD92 à proposer la construction (lorsqu'une commune participe au financement) d'une grande salle de 44 m x 24 m et d'une salle semi-spécialisée de 250 m² avec leurs espaces complémentaires.

Sous réserve que ces propositions soient entérinées, le SNEP-FSU interviendra afin que les projets de construction des collèges Ledoux au Plessis Robinson et Brossolette à Chatenay Malabry puissent bénéficier de ces avancées.

Jocelyn et Patrick

Budgets 2021 des lycées en Ile de France

La Région IDF persiste. Aucune prise en compte des besoins, aucune évolution des crédits. Indifférence ou mépris ?

Le Conseil Inter académique de l'Éducation Nationale (CIEN) a examiné le 21 septembre les budgets de fonctionnement (Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées DGFL) des lycées d'Ile-de-France pour 2021.

Le CIEN a rendu un avis défavorable sur la DGFL présentée par Madame Ciuntu Vice-présidente du Conseil Régional en charge des lycées. 18 votes contre (dont la FSU), 9 absentions et 0 pour !

Pour le SNEP-FSU, les budgets pour 2021 ne sont toujours pas à la hauteur des besoins. Ils sont calculés sur la base de forfaits. Pour les crédits pédagogiques, 25,50 € / élève inchangé depuis 2012. La globalisation de ces crédits provoque une inégalité de traitement entre les établissements

(les petits lycées étant défavorisés). Dans les lycées, la concurrence entre les disciplines ne favorise pas l'EPS pour l'achat du matériel. Il y a pourtant des taux spécifiques dans le barème de la DGFL, des aides pour l'acquisition des manuels scolaires et un budget pour le « numérique ». C'est pourquoi le SNEP-FSU revendique, la création d'une ligne spécifique EPS et/ou d'un pack-matériel EPS par APSA pratiquées, que les lycées disposant de l'option EPS ou de sections sportives se voient allouer des dotations spécifiques (cela existe dans d'autres Régions).

Pour les locations d'installations sportives (IS), 8 € / élève, taux inchangé depuis 2013. Si la dotation de location des IS augmente légèrement, plus 3% par rapport à 2020, moins 25% par rapport à 2016 (dotation la plus haute de ces dernières années). C'est pourquoi le SNEP revendique une nouvelle fois, que pour les locations d'IS, les critères taux horaires spécifiques et besoins

annuels soient retenus pour le calcul des crédits, que des crédits de transport soient alloués sur la base des besoins annuels et du temps / ou distance et que le cas de la natation fasse l'objet d'une attention particulière.

Toutes les informations relatives au budget 2021 ont été envoyées aux collègues des lycées. Ils sont également consultables sur le site du SNEP-FSU Versailles dans la rubrique métier puis équipements.

Triste anniversaire !

En lien avec le budget de fonctionnement, la question des constructions et des rénovations d'installations sportives reste incontournable. Elles devaient être étudiées dans le groupe de travail annoncé il y a trois ans encore confirmé lors de ce CIEN. Nous attendons encore sa mise en place.

Patrick

L'administration continue de fuir ses responsabilités !

Lundi 02 Novembre 2020, les chefs d'établissements des collèges et lycées du département du Val d'Oise ont été destinataires d'un courriel émanant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) interdisant toute sortie des établissements, y compris pour la pratique de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) dans les piscines, gymnases et autres parcs des sports. Ce courriel faisait suite à une interdiction par la préfecture des sorties scolaires ponctuelles en lien avec le contexte Vigipirate.

Après vérification par le SNEP-FSU, la Préfecture du Val d'Oise réfute avoir interdit aux EPLE toutes les sorties, y compris celles quotidiennes vers les installations sportives. Ainsi, ce problème de communication entre les services de l'État a provoqué dans l'ensemble des établissements du département un arrêt ou une adaptation dans l'urgence des conditions de l'enseignement de l'EPS.

Les personnels et les enseignants ont cru à une mesure de protection et ont supposé alors une menace particulièrement élevée source de stress supplémentaire.

Tous les élèves des collèges et lycées ont été impactés par cette décision dont la DSDEN

du 95 a admis une "erreur d'interprétation" !

Depuis ce fâcheux accroc, la situation ne s'est pas complètement débloquée, malgré l'intervention du SNEP-FSU. La DSDEN 95 refuse toujours de prendre ses responsabilités. Ils laissent aux chefs d'établissements la lourde tâche d'autoriser ou non les déplacements obligatoires, sur temps scolaire. Ce refus d'engagement conduit nombre de chefs d'établissements à refuser toutes les sorties. Ce sont encore les élèves et les professeurs d'EPS qui pâtissent de ce manque de courage.

Assurer la sécurité des élèves sous toutes ses formes en généralisant les demi-groupes en EPS.

Cet épisode met en lumière, les choix contradictoires de l'administration. D'un côté une surinterprétation d'une demande préfectorale et de l'autre côté un refus de permettre l'enseignement de l'EPS en demi-groupe qui permettrait de respecter le protocole sanitaire qui prévaut en EPS tout en permettant la continuité des apprentissages dans les établissements.

C'est pourquoi le SNEP-FSU continue de demander la généralisation des demi-groupes en EPS et un accès à toutes les installations sportives en toute sécurité pour les élèves et les personnels.

Sylvain

Mouvement inter académique toujours à l'aveugle et dans l'opacité

En 1998 a été inventé le mouvement à l'aveugle, obligeant des générations de collègues à demander l'ensemble des postes d'une académie.

Depuis l'an passé, c'est un mouvement dépourvu de tout contrôle paritaire et de transparence.

En attendant le rétablissement des commissions paritaires, il est encore plus nécessaire de ne pas rester seuls face à l'administration.

CALENDRIER

Lire les BO et circulaire rectorale (sortis le 16 novembre) sur notre site. **Le Snep-Fsu Versailles a réuni 271 collègues cette année au cours des 5 stages mutations.**

Saisir un vœu, même si votre projet est incertain, jusqu'au 8 décembre 12h.

Rassembler les pièces justifiant d'une situation (ce dossier doit être prêt) et pensez à nous envoyer votre dossier et votre feuille de mandatement.

A partir du 8 décembre : réception des accusés de réceptions qui seront à déposer au plus tard le 14 décembre dans votre établissement (envoi par l'établissement pour les collègues en poste).

Votre projet pourra être confirmé, modifié pour partie, en totalité ou annulé. Il faudra joindre l'ensemble des pièces et noter en rouge celles qui seraient en attente.

Les collègues en dispo ou congé parental, enverront leur dossier en recommandé avec accusé de réception.

A partir de début janvier : consultation des vœux et barèmes sur i-prof (même sans situation particulière). Contestation jusqu'au 27 janvier (par voie hiérarchique). **Affichage des vœux et barèmes définitifs** le 31 janvier. Résultats le 3 mars, période de contestation pendant 2 mois en mandatant le Snep-Fsu. 9 mars début du mouvement intra...

Rendez-vous de carrière 2019/2020 : une année particulière

L'ensemble des rendez-vous de carrière prévu sur l'année scolaire 2019-2020 n'ont pu se dérouler. La période a été allongée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Le calendrier est donc modifié :

- **Fin janvier**, derniers rendez-vous de l'année scolaire précédente.

- **En février**, les collègues concernés pourront apporter des remarques sur les appréciations littérales et sur les items.

- **Février / Mars**, communication des avis de la Rectrice. Suite à cette communication, s'ouvre une période de 2 mois pour la contestation des avis. La CAPA qui les étudiera, se déroulera le **6 mai**. Enfin seront décidés les changements d'échelon accélérés.

Nous espérons que les évaluations ne seront pas encore la source d'incompréhension, de colère de nombreux collègues. Ce fut le cas l'an dernier devant l'avis posé par la Rectrice, incohérent par rapport aux évaluations primaires.

Comment expliquerions nous à nos élèves, aux parents, à nos IPR qu'après avoir validé toutes les compétences à un niveau excellent, nos élèves n'auraient qu'un avis final très satisfaisant ?

Contrairement à ce que les évaluateurs primaires font croire, il n'existe pas de quotas pour les différents avis lors de ces rendez-vous, ni pour les items.

Malgré ces incohérences, la mise en place du protocole PPCR a permis de sortir de ce modèle infantilisant. Il reste, malgré tout, deux accélérations d'un an en Classe Normale et 3 autres pour le passage à la Hors Classe, la Classe Exceptionnelle et l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer un avancement pour tous, au meilleur rythme et des inspections déconnectées de tout avancement.

Cet avancement unique ne posant aucun problème dans nombre de corps (dont celui des IA-IPR).

La revalorisation mise en place avec PPCR et celle envisagée par le Grenelle (uniquement sur les 7 premiers échelons) sont bien sûr insuffisantes (encore très loin des 30% de pouvoir d'achat perdu depuis 1980).

Le SNEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une revalorisation des salaires et des pensions à la hauteur des responsabilités exercées par l'ensemble de la profession !

Bruno

Congés de formation 2021

Pour qui ? Il faut être titulaire et justifier de 3 ans de service public, comme stagiaire, contractuel, titulaire au 31 août de l'année scolaire précédente.

Les Types de formation : pour une mobilité au sein de l'Education Nationale, un diplôme en rapport avec sa discipline, les différents concours, ou une mobilité hors Education Nationale

Quelles conséquences : un droit de 12 mois pendant toute la carrière. Une rémunération de 85% de votre traitement brut, plafonné à l'indice brut 650.

Qui pourrait être satisfait : les collègues faisant leur 6^{ème} ou 7^{ème} demande, peuvent espérer l'obtenir. Nous espérons que les 60 mois ajoutés suite aux demandes récurrentes de la FSU, seront reconduits. Surveillez la sortie de la circulaire sur Ariane (décembre) afin de ne pas rater les délais pour les dépôts de dossier (début ou mi janvier). En parallèle, vérifiez sur i-prof que votre compte individuel de formation a été transféré avant fin décembre.

Professeur d'EPS fin 2020 ou le métier empêché !

Une administration sourde et aveugle ?

Depuis l'année dernière, le SNEP-FSU Versailles demande à être reçu par Madame la Rectrice afin d'évoquer les questions spécifiques relatives à l'EPS et au sport scolaire. Satisfaits d'avoir enfin obtenu une audience le 3 novembre dernier, notre déception a été grande en constatant l'absence de la Rectrice.

Les sujets d'interrogation de la profession sont pourtant nombreux et méritent une oreille attentive ! L'actualité de la rentrée de novembre liée à la crise sanitaire et sécuritaire mais également les dossiers au long court comme l'EPS en lycée (les référentiels, l'enseignement de spécialité), le sport scolaire ou la formation continue attendaient et méritaient des réponses.



À la date du 3 novembre, les équipes EPS n'avaient à leur disposition que le document « repères pour la reprise de l'EPS en protocole renforcé » paru le samedi 30 octobre au soir. Texte encore bien flou et qui était sujet à de multiples lectures et interprétations quant à l'accès aux installations sportives que ce soit en EPS ou à l'AS, à l'autorisation ou non de certaines APSA, à la notion de brassages des élèves... Les réponses du secrétaire général du Rectorat et du doyen des IA-IPR-EPS sont restées évasives. La note du corps d'inspection, en cours d'élaboration au moment de l'audience, n'a été envoyée dans les établissements que le 16 novembre. La réponse aux équipes s'est fait au cas par cas avec parfois des réponses contradictoires à l'échelle du territoire Versailles.

Et pendant ce temps-là, les équipes EPS font de leur mieux pour s'adapter pour maintenir une EPS motivante et sécuritaire pour leurs élèves. À notre demande de 1/2 groupe ou la fourniture de masques chirurgicaux pour les enseignants, on nous répond que ce n'est pas à l'ordre du jour ! Le Ministre de l'Éducation Nationale contredira ces propos à la fin de la 1^{ère} semaine de novembre sous la pression de bon nombre d'établissement qui s'étaient mis en grève à la rentrée convaincus que ni la sécurité des élèves ni celle des personnels n'étaient assurées par notre administration.

Comment comprendre encore que les professeurs d'EPS ne puissent pas se rendre sur leurs installations sportives sur décision préfectorale (voir article p8) ? Nos gymnases sont bien nos salles de classes et sans gymnase pas d'EPS mais bien de la garderie ! Les risques sécuritaires étaient-ils réels ? Dans les jours qui suivent, après de multiples appels aux DSDEN, à la préfecture ou au rectorat, il s'avère qu'il s'agit juste d'une interprétation erronée du décret !!! Mais pendant ce temps-là, pas d'EPS pour nos élèves !

L'OBÉSITÉ PROGRESSE



Concernant l'EPS en lycée, à l'image des autres disciplines, la réforme voulue par Jean-Michel Blanquer, a pour conséquence un brassage permanent des élèves. De la même façon, comment comprendre les arbitrages qui demandent de continuer comme si de rien n'était sur le rendu des référentiel EPS ?

La profession est en perte complet de repères et de sens et l'administration ne nous aide pas. La situation sanitaire et sécuritaire est EXTRA-ordinaire, il est donc indispensable de nous donner les moyens de fonctionner à la hauteur de ce contexte si particulier.

Vous pouvez consulter le compte rendu de cette audience avec le Secrétaire Général et le doyen des IA-IPR de l'académie sur le site du SNEP-FSU Versailles dans la rubrique Vie syndicale / Les audiences.

Mélanie

Un moratoire (de fait) inévitable...

Le premier trimestre s'achève et les difficultés que le SNEP soulève depuis le printemps ne font que se renforcer quant à l'évaluation des épreuves du Bac EPS en lycée et lycée professionnel. En effet, sans consigne claire de la part de l'inspection mais avec des injonctions fortes sur les nouveaux protocoles, les collègues se sentent pris entre deux feux et jouent les équilibristes dans l'adaptation nécessaire de ces derniers pour ne pas mettre les élèves en difficulté.

Cette situation est inacceptable, voire méprisante à l'égard des enseignants et dévalorise la certification. Quel sens donner à notre travail lorsque, n'ayant plus de référence nationale pour l'épreuve (un lien fort qui unit la profession), notre institution nous invite à la « débrouille interne » sans reconnaissance culturelle.

Les contenus des épreuves portent en eux l'unité de la profession, cristallisent les enjeux éducatifs que les enseignants souhaitent défendre pour accompagner les élèves dans leur réussite scolaire et personnelle. C'est pour cela que le SNEP s'est toujours battu aux côtés des collègues porteurs de revendications fortes pour des contenus ambitieux et cohérents pour le CCF.

Le Moratoire que le SNEP propose et que le Ministère refuse d'entendre, permettrait aux collègues de ne pas jouer les apprenti-sorciers entre deux protocoles, l'un maîtrisé par l'enseignant depuis plusieurs années avec des attendus planifiés dans le parcours de l'élève depuis la classe de seconde, l'autre imposé par le ministère sans travail en amont avec la profession et sans préparation pour les lycéennes et lycéens.

Nous ne reviendrons pas sur les problèmes de forme et de fond que posent les nouveaux protocoles, qui, bien qu'ayant été élaborés par les équipes EPS répondant dans l'urgence et d'une façon purement

théorique aux injonctions de l'inspection, ne rencontrent pas l'accord de l'ensemble de la profession.

Les exemples sont nombreux pour constater que l'institution n'est plus en phase avec la profession. A force de rester sourde et aveugle à ses demandes elle laisse s'installer un climat délétère alors que la situation historique sur le plan sanitaire et social nécessite une cohésion forte.

Les équipes EPS se rendent compte concrètement des difficultés à mettre en place les nouveaux protocoles ainsi que les difficultés rencontrées par les élèves de terminale qui n'ont pas été préparés et qui souffrent d'un manque conséquent de pratique physique inhérent au contexte sanitaire.

Cette situation doit-elle se répéter tout au long de l'année ?

Le SNEP n'a de cesse d'interpeller le Ministère, pour considérer cette situation, repousser la réforme et enfin, engager de réelles concertations avec la profession sur le sens et le contenu de ces protocoles.

Nous invitons tous les enseignants d'EPS à nous rejoindre pour faire aboutir ce « moratoire » (un clic suffit pour se faire entendre*), faire remonter à l'institution les problèmes rencontrés et participer au stage pédagogique de janvier organisé par le SNEP-FSU Versailles afin de construire ensemble un programme alternatif.

Gilles

**La signature électronique se fait rapidement en allant sur le site du SNEP ou en tapant « moratoire EPS » sur n'importe quel navigateur.*

Journée de l'EPS Jeudi 28 janvier 2021

**Spécial Lycée - Lycée pro :
Remettons du commun dans
notre métier !**

La première période de CCF vient d'être bouclée dans tous les lycées et les lycées professionnels. Chaque équipe a tenté, à chaque fois dans l'urgence, d'aménager et d'adapter au mieux les pratiques pour permettre aux élèves de continuer à avoir une activité physique au sein de l'école.

Cependant cette « grande débrouille » trouve ses limites quand on se penche sur les évaluations du Bac et du Bac pro...

Aujourd'hui, aucune directive ministérielle claire, aucun cadre commun n'est donné sur l'organisation des CCF pour le Bac EPS au regard de ce contexte sanitaire si particulier. Chaque équipe se débrouille comme elle peut, comme elle veut. Un malaise profond gagne la profession.

Où en sommes-nous collectivement sur la production des référentiels d'évaluation par établissement ? Avez-vous réussi à les mettre en place ? Quels sont les difficultés que vous avez rencontré dans leur mise en œuvre ?

Le programme de la journée

Matin

Informations sur l'actualité et analyses du SNEP. Retours d'expériences des équipes dans les établissements. Débats autour des nouveaux programmes (AFL, part de la motricité...) et de la faisabilité des nouveaux référentiels sur le terrain.

Après-midi

Présentation d'un référentiel dans une APSA (Rugby). Travail en petits groupes autour d'une réflexion sur les sports collectifs. Mise en commun et perspectives.

Je renvoie ma fiche en utilisant l'enveloppe T ci-jointe ou directement au trésorier du SNEP-FSU départemental

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
	Disponibilité		Congés (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation</small>
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon											
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
	CE Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
	CE Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		132 €			
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		117 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		146 €			
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3											
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin		Non syndiqués		60 €	
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €		Autre contractuel (CDD)		30 €				Institutions/Associations	60 €		
	Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €				Etudiants STAPS	20 €		
	<small>Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.</small>												
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €			
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €			
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €		Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €			
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €							

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	<p>Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text"/>		<p style="text-align: center;">! CREDIT D'IMPOT</p> <p style="text-align: center;">Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.</p> <p style="text-align: center; font-size: 0.7em;">Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.</p>